

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf situé au 19, chemin de l'Église, le **mardi 5 octobre 2021, à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Le poste 3 est vacant.

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 299-10-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant les points suivants :

- 06.06 Offre de services OS-6510 – Réfection du chemin Léonard
- 10.04 Création et affichage d'un poste de chauffeur-opérateur au service des Travaux Publics
- 10.05 Mesures disciplinaires / Suspensions

Et en retirant le point suivant :

- 10.03 Entérinement de l'embauche d'un chauffeur-opérateur au service des Travaux publics

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 03.01 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
 Règlement 374-2021
 03.02 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021
 03.03 Procès-verbal de l'ouverture des soumissions
 Appel d'offres sable tamisé AB-10
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 04.01 Registre des comptes à payer au 30 septembre 2021
 04.02 Registre des comptes à payer au 5 octobre 2021
 04.03 Registre des salaires du 29 août au 2 octobre 2021
 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de
 compétence
 04.05 Dépôt des états comparatifs et de l'état prévisionnel
05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
06. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS
 06.01 Demande de déneigement d'un chemin privé – Chemin des Peupliers
 06.02 Demande de déneigement d'un chemin privé – Chemin Ouimet
 06.03 Demande de déneigement d'un chemin privé – Chemin de la
 Baie-Laplante
 06.04 Octroi de contrats de fourniture, livraison et mélange de sable tamisé
 AB-10
 06.05 Offre de services OS-6647 – Affaissement d'un talus sur le chemin
 Léonard
07. HYGIÈNE DU MILIEU
 07.01 Approbation du règlement 74 de la RIDL décrétant l'acquisition d'un
 déchiqueteur de matériaux secs
 07.02 Adoption des prévisions budgétaires 2022 - RIDL
08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
09. LOISIRS ET CULTURE
10. RESSOURCES HUMAINES
 10.01 Prolongation de la période de travail d'un employé des Travaux publics
 10.02 Augmentation du nombre d'heures garanties – Chauffeur-opérateur
 saisonnier
 10.03 Entérinement de l'embauche d'un chauffeur-opérateur au service des
 Travaux publics
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
12. AVIS DE MOTION
 12.01 Règlement 375-2021 remplaçant le règlement 373-2021 relatif aux
 animaux domestiques
13. RÈGLEMENTS

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 300-10-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 374-2021

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Règlement 374-2021

ADOPTÉE

Résolution n° 301-10-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.

ADOPTÉE

Résolution n° 302-10-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS APPEL D'OFFRES SABLE TAMISÉ AB-10

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions – Appel d'offres sable tamisé AB-10.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 303-10-2021

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 SEPTEMBRE 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L2100472			188,56 \$
L2100473			310,91 \$
C2100474			1 067 379,61 \$
M2100475	À	M2100479	2 920,54 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

M2100480			320,46 \$
C2100481	À	C2100495	5 500,87 \$
L2100496	À	L2100500	17 006,45 \$
P2100501	À	P2100519	18 116,37 \$
TOTAL			1 111 743,77 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 304-10-2021**REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 5 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 05 OCTOBRE 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L2100520	À	L2100525	49 554,43 \$
TOTAL			49 554,43 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 305-10-2021****REGISTRE DES SALAIRES DU 29 AOÛT AU 2 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 29 août au 2 octobre 2021, totalisant 43 402.33 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100348 à D2100392.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 306-10-2021**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2100210			À VENIR
ENB2100216	À	ENB2100233	3 073,83 \$
ENB2100234			À VENIR
ENB2100235	À	ENB2100239	2 024,06 \$
TOTAL			5 097,89 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 307-10-2021****DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL**

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal qui prévoit que :

Le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les états comparatifs au 30 septembre 2021 et l'état prévisionnel de l'exercice financier courant se terminant le 31 décembre 2021, et ce, selon les renseignements dont dispose la secrétaire-trésorière.

Une copie des états comparatifs et de l'état prévisionnel est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE**TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS****Résolution n° 308-10-2021****DEMANDE DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ**
CHEMIN DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT la demande déneigement sur 0.3 km du chemin des Peupliers reçue pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin des Peupliers, sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2021-2022, et ce, au tarif en vigueur en vertu de l'article 1 du règlement 342-2018, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2021, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

ADOPTÉE

Résolution n° 309-10-2021**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ**
CHEMIN OUMIET

CONSIDÉRANT la demande déneigement sur 0.7 km du chemin Ouimet reçue pour les hivers 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'assiette du terrain, autorisent le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Ouimet, sur une distance de 0.7 km pour la saison d'hiver 2021-2022, et ce, au tarif en vigueur en vertu de l'article 1 du règlement 342-2018, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2021, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

ADOPTÉE

Résolution n° 310-10-2021**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PRIVÉ**
CHEMIN DE LA BAIE-LAPLANTE

CONSIDÉRANT la demande déneigement sur 0.3 km du chemin de la Baie-Laplante reçue pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin de la Baie-Laplante, sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2021-2022, et ce, au tarif en vigueur en vertu de l'article 1 du règlement 342-2018, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2021, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 311-10-2021

OCTROI DE CONTRATS DE FOURNITURE, LIVRAISON ET MÉLANGE DE SABLE TAMISÉ AB-10

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10;

CONSIDÉRANT l'absence de soumissions à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture de sable tamisé AB-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité d'octroyer les contrats de :

- **Fourniture de sable tamisé et granulométrie du sable tamisé AB-10**
Le sable devra être tamisé, exempt d'argile et de matière végétale. Un certificat de granulométrie réalisé par une firme indépendante et daté de l'année courante devra être fourni afin d'attester la conformité du sable.

- **Livraison du sable tamisé**
Le sable tamisé AB-10 sera livré à l'entrepôt de la municipalité situé au 10, rue Énard, Lac-du-Cerf.

Des entreprises de camion en vrac et de la main-d'œuvre locales seront favorisées, de façon à ce que les retombées économiques soient les plus locales possibles

Et à faire transporter par les camions de la municipalité, selon sa disponibilité, au taux de l'association, au moins vingt-cinq pour cent (25%) du sable tamisé et par des entrepreneurs de camionnage en vrac le sable tamisé dans des proportions d'au moins vingt-cinq pour cent (25%).

- **Mise en réserve et mélange**
La mise en réserve et le mélange sable et sel, sera effectué avec une pelle mécanique, en conformité avec les instructions de la coordonnatrice des Travaux publics.

Le soumissionnaire devra faire le mélange et la réserve en incluant la réserve de l'an dernier ainsi que le sel fourni par la municipalité.

de gré à gré et distinctement, afin de respecter le principe de rotation prévu au règlement 348-2019 sur la gestion contractuelle, et ce, suivant la disponibilité du matériel et du fournisseur.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 312-10-2021****OFFRE DE SERVICES OS-6647 – AFFAISSEMENT D’UN TALUS SUR LE CHEMIN LÉONARD**

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf a contacté la firme d’ingénierie civile Équipe Laurence afin d’obtenir une soumission pour le rétablissement d’un tronçon problématique sur le chemin Léonard, incluant un diagnostic complet de l’affaissement du talus, le dépôt d’une aide financière, la conception des plans et devis, les appels d’offres, la surveillance bureau et de chantier;

CONSIDÉRANT qu’une aide financière par le biais du volet Rétablissement du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL) couvrant à 90 % au comptant les frais inhérents aux travaux est disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de services OS-6647 d’Équipe Laurence pour le projet de rétablissement du tronçon problématique sur le chemin Léonard et de leur octroyer le contrat.

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 313-10-2021**OFFRE DE SERVICES OS-6510 – RÉFECTION DU CHEMIN LÉONARD**

CONSIDÉRANT l’offre de services OS-6510 présentée par la firme d’ingénierie Équipe Laurence pour la réfection du chemin Léonard en 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL) est prévue en 2022 pour l’année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de services OS-6510 d’Équipe Laurence pour la réfection du chemin Léonard et de leur octroyer le contrat.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 5 octobre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 314-10-2021

APPROBATION DU RÈGLEMENT 74 DE LA RIDL DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN DÉCHIQUETEUR DE MATÉRIAUX SECS

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-du-Cerf approuve le Règlement #74, au montant de 515 000 \$, décrétant l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs et un emprunt au montant de 515 000 \$ par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL).

ADOPTÉE

Résolution n° 315-10-2021

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 - RIDL

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS ET CULTURE

RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° 316-10-2021

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger la période de travail de l'employé numéro 11 journalier saisonnier au service des Travaux publics et affecté à l'entretien des espaces verts en fonction des besoins actuels du service.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 317-10-2021

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES GARANTIES – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT le besoin en main-d'œuvre pour la période hivernale et les difficultés liées au recrutement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres présents d'augmenter le nombre d'heures garanties pour le poste de chauffeur-opérateur saisonnier affecté au déneigement à 40 heures.

ADOPTÉE

Résolution n° 318-10-2021

CRÉATION ET AFFICHAGE D'UN POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'avoir à son emploi un chauffeur-opérateur possédant des compétences en menuiserie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE ce Conseil autorise la création d'un nouveau poste de chauffeur-opérateur possédant des compétences en menuiserie, à être intégré à la convention collective actuellement en vigueur;

QUE soit entériné l'envoi du projet d'offre d'emploi indiquant le titre, la définition et le salaire projeté pour ce nouveau poste au représentant syndical de la Municipalité, et ce, afin d'obtenir ses commentaires et qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise

ADOPTÉE

Résolution n° 319-10-2021

MESURES DISCIPLINAIRES / SUSPENSIONS

CONSIDÉRANT les manquements et l'historique du dossier de l'employé XYZ depuis son embauche;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil estiment que les fautes commises par la personne en question nécessitent une sanction;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé XYZ justifient l'imposition de mesures disciplinaires sévères en raison de leur nature et de leur récurrence;

CONSIDÉRANT que de telles mesures ont déjà été appliquées et que certaines suspensions devaient être purgées les 18 et 25 août 2021;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir les suspensions à être purgées à une date ultérieure.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT**AVIS DE MOTION****Résolution n° 320-10-2021****RÈGLEMENT 375-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 373-2021 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Métras qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le premier projet de règlement numéro 375-2021 remplaçant le règlement 373-2021 relatif aux animaux domestiques.

Le premier projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Il est également disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Une copie du premier projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS**PÉRIODE DE QUESTIONS****Résolution n° 321-10-2021****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maïresse

Sophie Dionne
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maïresse

Initiales du maire

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st